

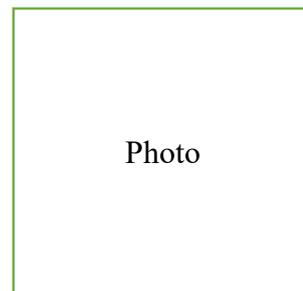
Formulaire d'inscription

Accueil Extra-Scolaire

La Passerelle

Année scolaire 2025-2026

(Délai d'inscription 30 mai 2025)



Les inscriptions en cours d'année sont acceptées si des places sont encore disponibles. Nous vous prions de bien vouloir remplir avec le plus grand soin un formulaire par enfant, par année scolaire. Nous vous garantissons de traiter ces informations confidentiellement.

ENFANT

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Rue	
Localité	
Langue(s) parlée(s)	

PARENTS

	Parent 1	Parent 2
Nom		
Prénom		
Rue		
Localité		
 Privé		
 Mobile		
 Professionnel		
@Email		
Profession		
%Taux d'activité		
Employeur		
Lieu de travail		
Etat civil		

Autorité parentale : Conjointe Exclusive*, attribuée à :

*Fournir la décision de la Justice de Paix

En cas d'absence des parents :
Personne(s) pouvant être contactée(s)

1.Nom : ☎ :

2.Nom : ☎ :

Personnes habilitée(s) à venir chercher l'enfant à l'AES

1.Nom : ☎ : jour + heure :

2.Nom : ☎ : jour + heure :

Toujours informer l'AES lorsqu'une personne vient de manière irrégulière ou occasionnelle chercher l'enfant. Une pièce d'identité peut être demandée.

FACTURATION ET INFORMATIONS DIVERSES

Veillez indiquer une seule adresse où les factures ainsi que toutes informations liées à l'AES seront envoyées.

Une adresse email de facturation :

Retard: Toute plage horaire entamée est facturée dans sa totalité.

Tout retard, hors horaire d'ouverture, sera facturé comme suit :

- De 5 à 15 min. : CHF 10.00
- De 15 à 30 min. : CHF 20.00
- Plus de 30 min. : CHF 40.00

FREQUENTATIONS REGULIERES

NOUVEAU! Des modifications d'horaires peuvent être demandées en cours d'année scolaire. Elles doivent être demandées par écrit à l'AES (contact@aes-lapasserelle.ch), moyennant un préavis de 2 mois complet au minimum. Les modifications seront effectives dès le 1er jour du mois suivant le terme du préavis et selon la capacité d'accueil. Entre ces délais, toute absence sera facturée dans sa totalité.

PLANNING REGULIER

Horaires réguliers souhaités	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
*Matin 06.15-06.30h	<input type="checkbox"/>				
Matin 06.30-08.00 h	<input type="checkbox"/>				
Matin 08.00-11.35 h	<input type="checkbox"/>				
Midi 11.35-13.40 h	<input type="checkbox"/>				
AM 13.40-15.20 h	<input type="checkbox"/>				
Soir 1 15.20-17.15 h	<input type="checkbox"/>				
Soir 2 17.15-18.30 h	<input type="checkbox"/>				

LES ALTERNANCES

En 3 H : les alternances auront lieu les mardis ou jeudis matin

En 4 H : les alternances auront lieu les mardis après-midi ou jeudis après-midi

Si vous avez besoin de placer votre enfant **fréquentant la 3H ou la 4H**, à l'accueil pendant les heures d'alternances, veuillez nous contacter lorsque vous connaîtrez le jour (mi-juin) afin de finaliser l'inscription.

FREQUENTATIONS IRREGULIERES

Les fréquentations régulières sont prioritaires, les demandes irrégulières sont refusées lorsque la structure est complète. Une liste d'attente est établie par date de réception du planning. Dès confirmation de l'AES, les modifications seront facturées.

Nombre approximatif de présences par mois :

IRREGULIERS UNIQUEMENT Jour/Période	Nombre de présences par mois 06h15- 06h30	Nombre de présences par mois 06h30- 08h00	Nombre de présences par mois 08h00- 11h35	Nombre de présences par mois 11h35- 13h30	Nombre de présences par mois 13h30- 15h20	Nombre de présences par mois 15h20- 17h15	Nombre de présences par mois 17h15- 18h30
Lundi							
Mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi							

Le planning pour les fréquentations irrégulières (disponible sur le site internet) est à remettre **impérativement jusqu'au 15 du mois en cours pour le mois suivant** : contact@aes-lapasserelle.ch

ANNULATION EN RAISON D'UNE MALADIE OU D'UN EMPÊCHEMENT :

Absences : Les désistements, y compris les journées « joker », doivent être annoncés et sont facturés dans leur intégralité.

Sorties scolaires exceptionnelles : Les excuses pour sorties scolaires exceptionnelles ne seront pas facturées, si elles sont annoncées avant le jeudi soir 18h30 pour la semaine suivante.

Sorties scolaires planifiées (disponibles sur le bulletin d'information scolaire monecole.ch) : Les dates de sorties connues en début d'année scolaire (**piscine, camp de ski, etc.**) doivent être annoncées deux mois à l'avance. En cas de non-respect de ce délai, l'absence est facturée dans son intégralité.

Maladie : En cas de maladie ou d'accident, sur présentation d'un certificat médical, les absences de plus de trois jours ne seront pas facturées. Les trois premiers jours sont facturés.

Annonce pour la semaine en cours par SMS ou appel au : 079 922 38 00
Sinon par mail à : contact@aes-lapasserelle.ch

La bonne réception du message est toujours confirmée.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom de l'enseignant :

Téléphone :

Classe fréquentée à la rentrée prochaine : 1H 2H 3H 4H 5H 6H 7H 8H
Lieu de l'école :

Position dans la fratrie : sur

Assurance maladie :

Assurance RC :

Nom du pédiatre :

Votre enfant souffre-t-il d'une maladie particulière ? Oui Non

Si oui, laquelle ?

Est-il sous traitement médical ? Oui Non

Si oui, lequel ?

Présente-t-il des allergies connues ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Suit-il un régime alimentaire particulier ? Oui Non

Si oui, lequel ?

Si oui, un repas adapté doit être servi Oui Non

Si oui, lequel ?

Les régimes particuliers liés à des allergies, des principes religieux ou autres, devront être signalés sur ce formulaire d'inscription. L'AES en tiendra compte dans la mesure du possible et peut demander un certificat médical.

TRANSPORT EN VEHICULE :

Nous autorisons l'équipe éducative à prendre notre enfant en voiture et ceci uniquement lors de situation exceptionnelle (oubli de se rendre à l'AES).

Oui Non

RETOUR AU DOMICILE :

Nous autorisons notre enfant à effectuer seul les trajets entre l'AES et notre domicile

Oui Non

Merci de fournir une autorisation écrite à l'équipe éducative en y indiquant le jour et l'heure à laquelle votre enfant doit partir.

DROIT À L'IMAGE

Nous acceptons que notre enfant soit pris en photo par l'équipe éducative et que ces photos soient exposées uniquement dans la structure d'accueil.

Oui

Non

TARIFS

Une taxe d'inscription annuelle de CHF 50.- par famille est perçue.

S'il y a lieu de présenter une demande de subvention auprès de votre commune, pensez à remettre les documents nécessaires au bureau communal d'Echarlens. Votre demande ne sera traitée que lorsque votre dossier sera complet.

SIGNATURES

Le (la) soussigné (e) demande l'inscription de son enfant à l'accueil extrascolaire et déclare accepter le règlement ainsi que tous les autres documents faisant partie intégrante du fonctionnement et de la gestion de l'accueil extrascolaire. Ces documents sont le **formulaire d'inscription**, la **charte d'accueil**, le **règlement communal de l'AES et son règlement d'application**. (Disponibles sur demande ou sur le site internet www.aes-lapasserelle.ch). Le formulaire d'inscription complété doit être transmis, en format papier, directement à la Passerelle ou à l'adresse :

Secrétariat communal

AES La Passerelle

Route du Village 3

1646 Echarlens

Nous attestons avoir pris connaissance de ces documents et nous nous engageons à respecter les principes qui en découlent.

Lieu et date

Signature(s) des parents ou du représentant légal :

CHARTRE D'ACCUEIL

Merci de prendre le temps de la lire et de l'expliquer à votre enfant

INSCRIPTION

Je vais à l'accueil les jours où mes parents m'y ont inscrit.

RENDEZ-VOUS

A 11h35 et à 15h20, je me présente auprès de l'animateur (trice) de la Passerelle.

- Directement à l'AES (bâtiment Catillon à Marsens) pour les 1H et 2H.
- Dans la cour de l'école du bâtiment Chalamala, à Marsens pour les 3H à 6H.
- Les 7H et 8H sont attendus à l'entrée de l'AES, à Sorens

A L'ACCUEIL

- Je respecte toutes les personnes de l'accueil.
- A table, je mange calmement, proprement et j'essaie de goûter à tout.
- Je suis poli(e)
- Je suis responsable de mes objets personnels et je n'amènerai aucun objet électronique (portable, tablette, jeux vidéo, montre connectée...).
- Je peux exprimer ce que je ressens et mes besoins.
- Je prends soin de moi, de mes camarades, des locaux, des jeux et des jouets.

Je peux être rappelé à l'ordre si je ne respecte pas les consignes.

En cas d'indiscipline grave ou répétée, une exclusion de l'accueil peut être décidée.

Je déclare avoir pris connaissance des règles de vie de l'accueil extrascolaire et m'engage à faire de mon mieux pour les respecter.

Lieu et date :

Les parents

L'enfant

.....

.....